



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0762

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Territoires partenaires - Appel à projets Relations ville-campagne - Fonds européen agricole de développement rural (Feader) 2007-2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Assi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0762

commission principale : urbanisme

objet : **Territoires partenaires - Appel à projets Relations ville-campagne - Fonds européen agricole de développement rural (Feader) 2007-2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Une forte dynamique métropolitaine est aujourd'hui à l'œuvre sur un vaste territoire comprenant les agglomérations de Lyon, Saint Etienne et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi).

Elle s'articule également avec une logique de partenariat en cours avec l'agglomération de Vienne. Au-delà, le dialogue est ouvert avec Villefranche sur Saône et la Plaine de l'Ain. Cette dynamique s'étend au nord-ouest avec les territoires du Grand Roanne, de Tarare et de l'Arbresle.

La construction de l'aire métropolitaine lyonnaise est stratégique, à la fois pour accroître le rayonnement et l'attractivité du territoire dans une compétition mondiale de plus en plus forte et pour permettre un développement plus durable, des conditions de vie quotidiennes de qualité à tous les habitants.

Conscients de partager une communauté de destin, les élus des collectivités qui composent l'aire métropolitaine se sont engagés dans des démarches favorisant une vision commune tout en reconnaissant les spécificités de chacun, notamment au sein de la région urbaine de Lyon (RUL) ou encore à travers la coordination des schémas de cohérence territoriale dans l'Interscot. Enfin les territoires partenaires initient, dans une logique gagnant-gagnant, des projets de coopération concrets principalement dans les champs des déplacements, du développement économique et plus largement de l'aménagement du territoire.

Plus récemment, les présidents de la Communauté urbaine, de Saint Etienne Métropole et de la Capi ont mis en place une gouvernance métropolitaine axée sur quatre thèmes :

- développement économique, recherche et université,
- transports,
- aménagement du territoire,
- culture.

C'est dans ce contexte de coopération et de concertation territoriale à l'échelle de la métropole lyonnaise, que la communauté d'agglomération du Grand Roanne, les communes de l'Arbresle et de Tarare et la Communauté urbaine ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projets Relations ville-campagne organisé au titre du Feader 2007-2013.

Cet appel à projets vise à soutenir des actions d'animation pour proposer des stratégies de développement, communes aux territoires urbains et ruraux, afin de traiter de manière concertée et solidaire les enjeux partagés. Ces projets doivent tenir compte également de la multifonctionnalité des espaces ruraux dans les échanges entre ville et campagne.

La réponse à l'appel à projets, élaborée par les collectivités porteuses précitées, vise à construire et à conduire une stratégie de développement économique, de revitalisation et d'aménagement des territoires urbains et ruraux selon un axe Roanne-Lyon. Cette démarche concertée prend notamment en compte les enjeux et les potentialités liés au mouvement de métropolisation de l'agglomération lyonnaise dans un contexte de désindustrialisation du territoire.

Pour la Communauté urbaine, s'associer à cette démarche de construction d'un projet de territoire au nord-ouest de l'agglomération selon un axe Roanne-Lyon répond pleinement aux objectifs de développement de

la métropole et traduit très concrètement la volonté de coopérer avec les territoires voisins. Les partenaires affichent d'ailleurs clairement dans cette réponse, l'objectif de pérennisation de la démarche, dans le cadre des politiques de coopération et de concertation de la Communauté urbaine, à travers les conventions de Territoires partenaires.

Le projet regroupe les partenaires porteurs du projet (la Communauté urbaine, le Grand Roanne, les communes de l'Arbresle et Tarare) et les partenaires associés comme la Communauté de communes du pays de Tarare, la Communauté de communes du pays de l'Arbresle, la région Rhône-Alpes, l'Université de Lyon et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) - délégation de Tarare.

Le pilotage institutionnel de la démarche sera assuré par un comité de pilotage composé des exécutifs des partenaires porteurs. La conduite opérationnelle du projet sera assurée par un chef de projet qui aura pour mission de coordonner et d'animer les travaux du comité technique et du comité scientifique de la démarche.

Le projet se déroule sur une période de 3 ans, à compter de l'obtention de la subvention Feader. Le calendrier proposé définit un premier temps de diagnostic, de définition des axes de travail et des objectifs à atteindre (12 mois) et un deuxième temps de préparation et de mise en œuvre des actions.

Le coût prévisionnel du projet est de 360 000 €. Son financement prévisionnel se décompose comme suit :

- Feader à hauteur de 50 %, soit :	180 000 €,
- commune de Tarare :	63 000 €,
- commune de l'Arbresle :	27 000 €,
- Grand Roanne :	18 000 €,
- Communauté urbaine :	30 000 €,
- Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) :	42 000 €.

L'engagement financier de la Communauté urbaine, d'un montant total de 30 000 €, correspond à la valorisation du temps agent sur des compétences développement économique et aménagement.

La réponse à l'appel à projets est d'abord soumise à une pré-sélection des candidatures régionales opérée par la Direction régionale de l'agriculture et des forêts (Draf), puis à une validation de la Commission européenne.

Pour que le dossier soit recevable, les partenaires porteurs doivent nécessairement confirmer leur engagement financier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine à l'appel à projets Relations ville-campagne Feader 2007-2013,

b) - l'engagement de la Communauté urbaine sous la forme d'une valorisation de temps agents équivalent à 30 000 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel du dossier de réponse à cet appel à projets.

2° - **Autorise** monsieur le président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'agrément du dossier de subvention auprès de l'Union européenne.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - chapitre 011 - fonction 824 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.